

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Point sur les conventions signées par les adhérents

Délibération n° CA-2019-19

Date de convocation : 15 octobre 2019

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville

Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

20 DEC. 2019

ARRIVÉE

Le Président présente l'état des missions sollicitées par les adhérents en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 à ce jour.

Les éléments de dénombrement donnés dans le tableau en annexe 1 concernent les conventions signées par le Président de l'ATD et les adhérents.

**Le Conseil d'Administration
prend acte des opérations en cours.**

Le Président
de l'Agence Technique Départementale



Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

20 DEC. 2019

ARRIVÉE

- Transmis au représentant de l'Etat le :

Nombres conventions signées par les deux parties

	2015				2016				2017				2018				2019			
	Nbre conventions	%	Montant H.T. des conventions	%	Nbre conventions	%	Montant H.T. des conventions	%	Nbre conventions	%	Montant H.T. des conventions	%	Nbre conventions	%	Montant H.T. des conventions	%	Nbre conventions	%	Montant H.T. des conventions	%
Assainissement	16	27,12%	54 134,50 €	48,62%	33	17,19%	222 782,22 €	52,58%	33	19,53%	212 603,33 €	42,66%	41	22,65%	164 192,23 €	43,12%	27	18,88%	179 422,73 €	41,33%
Voirie	29	49,15%	37 284,35 €	33,48%	76	39,58%	79 002,00 €	18,65%	89	52,66%	103 062,00 €	20,68%	81	44,75%	98 322,20 €	25,82%	60	41,96%	88 029,00 €	20,28%
Bâtiment	11	18,64%	14 852,33 €	13,34%	67	34,90%	91 581,00 €	21,61%	36	21,30%	155 849,98 €	31,27%	51	28,18%	104 749,80 €	27,51%	46	32,17%	137 021,92 €	31,56%
Eau Potable	3	5,08%	5 082,00 €	4,56%	16	8,33%	30 338,00 €	7,16%	11	6,51%	26 860,00 €	5,39%	8	4,42%	13 474,00 €	3,54%	10	6,99%	29 669,50 €	6,83%
TOTAL	59	100,00%	111 353,18 €	100,00%	192	100,00%	423 703,22 €	100,00%	169	100,00%	498 375,31 €	100,00%	181	100,00%	380 738,23 €	100,00%	143	100,00%	434 143,15 €	100,00%